

Suivi des dossiers :

Toni Caporale

Service des archives notariales, communales et intercommunales

Courriel : toni.caporale@departement77.fr

Tél. : 01 64 87 37 86

Fax. : 01 64 87 37 10

Cachet de la commune

Date d'envoi au Département de Seine-et-Marne :

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION,
LA RELIURE ET/OU LA NUMERISATION D'ARCHIVES
COMMUNALES ANCIENNES**

**(Application de la délibération du Département
du 31 janvier 2011)**

❶ La demande de subvention

Pour demander l'attribution d'une subvention, ce dossier, dûment complété, doit être retourné **avant le 30 avril** de l'année en cours, au Conseil départemental de Seine-et-Marne, Direction des Archives départementales – Hôtel du Département – CS 50377 – 77010 Melun Cedex – en y joignant les pièces justificatives : **deux devis, dont le devis détaillé retenu, des photos montrant les documents à traiter et la délibération du Conseil municipal.**

❷ L'attribution de la subvention

Aucune subvention ne sera accordée pour des travaux déjà effectués ou en cours de réalisation.

Ensuite, la Direction des Archives départementales de Seine-et-Marne, propose à l'Assemblée départementale une liste des opérations à réaliser. La commune sera prévenue par courrier de la décision de cette dernière. Dès réception de ce courrier, s'il est favorable, il est souhaitable d'entamer les travaux sans délai.

③ Versement de la subvention

Pour obtenir le versement de la subvention, après réponse favorable du Département, vous devez envoyer les factures acquittées et le questionnaire complété **dès que possible** à l'adresse suivante :

*Monsieur le Président
Département de Seine-et-Marne
Directrice des Archives départementales de Seine-et-Marne
Hôtel du Département
CS 50377
77010 MELUN CEDEX*

MONTAGE FINANCIER

A remplir obligatoirement

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION : H.T..... €
T.T.C... €

SUBVENTIONS ESCOMPTEES

Département de Seine-et-Marne¹ €
Etat (DRAC) €
Mécénat ou autres sources €
préciser :

¹ 50% du montant **Hors Taxe** du devis pour les communes de moins de 5000 habitants
15% du montant **Hors Taxe** du devis pour les communes égales ou supérieures à 5000 habitants
50 % du montant **Hors Taxe** du devis pour la numérisation des registres de délibérations

DEMANDE DE SUBVENTION POUR RELIURE, RESTAURATION, NUMERISATION

	Document 1	Document 2	Document 3
Description des documents : (type, dates extrêmes)			
Description de la prestation à effectuer :	Restauration <input type="text"/> Reliure <input type="text"/> Numérisation <input type="text"/>	Restauration <input type="text"/> Reliure <input type="text"/> Numérisation <input type="text"/>	Restauration <input type="text"/> Reliure <input type="text"/> Numérisation <input type="text"/>
● Nom du prestataire choisi : ● Montant du devis (joindre le devis et les photos) :			

	Document 4	Document 5	Document 6
Description des documents : (type, dates extrêmes)			
Description de la prestation à effectuer :	Restauration <input type="checkbox"/> Reliure <input type="checkbox"/> Numérisation <input type="checkbox"/>	Restauration <input type="checkbox"/> Reliure <input type="checkbox"/> Numérisation <input type="checkbox"/>	Restauration <input type="checkbox"/> Reliure <input type="checkbox"/> Numérisation <input type="checkbox"/>
● Nom du prestataire choisi : ● Montant du devis (joindre le devis et les photos) :			

